

Question orale de Madame Caroline Joway relative au protocole d'accord avec Bruxelles Fiscalité.

Lors du conseil communal du 26 mai dernier, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le point numéro 26, à savoir le protocole d'accord ainsi que la convention de stage avec Bruxelles Fiscalité.

L'objectif de ce protocole de collaboration vise un but commun à l'Administration régionale et à la Commune d'Etterbeek : la recherche de biens historiquement exonérés partiellement ou totalement d'impôts mais que la situation actuelle inscrit dans une catégorie taxable.

A la suite de l'explication du point du mois de mai, un conseiller de notre groupe avait interrogé l'Echevin de Finances, Monsieur Madrane, afin d'avoir une première idée du nombre de bâtiments concernés. Monsieur l'Echevin nous avait alors répondu qu'il reviendrait vers nous avec une réponse précise lors du Conseil du mois de novembre afin de laisser le temps au Receveur, ainsi qu'à la responsable du service aménagement du territoire et à Bruxelles Fiscalité d'examiner la question.

Le groupe Ecolo-Groen remercie déjà tous ceux et celles qui ont fait/feront en sorte qu'une réponse précise lui soit apportée.

Réponse en séance :

Monsieur Madrane :

Merci Monsieur le bourgmestre, merci Madame Joway, merci Monsieur Deleixhe pour la question. Alors la question est brève, la réponse sera tout autant brève parce que je vais vous donner quelques éléments.

Donc ce que je peux vous dire, c'est comme vous l'avez rappelé, donc on a bien signé un protocole d'accord avec Bruxelles fiscalité.

Pour rappel, ça porte évidemment sur un échange d'informations sur les biens exonérés de précompte immobilier sur le territoire de la commune. Alors je peux vous dire qu'aujourd'hui, 266 parcelles cadastrales sont exonérées du PRI, donc voilà un peu le résultat déjà de cette collaboration avec Bruxelles fiscalité.

Pour le moment, on examine évidemment ces différentes parcelles. Ces parcelles exonérées, vous le savez, ce sont des ambassades, des écoles, et cetera, et pour le moment, il y a une analyse des services sur ces 266 parcelles pour voir si toutes ces parcelles sont légitimement exonérées ou s'il y a des possibilités de déroger à ces exonérations parce que certaines structures qui, peut-être, avaient le statut d'école, ont bifurqué vers autre chose que simplement de l'école libre, gratuite et subventionnée.

Donc je vous propose peut-être dans le, on va dire, le premier trimestre 2026, peut-être, que là, on aura déjà une analyse plus fine de ces 266 parcelles qui sont à l'examen pour le moment.

Voilà Monsieur le Bourgmestre.

Madame Joway :

Merci pour votre réponse.

Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe concernant la disponibilité des fonds de compensation des CPAS.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président du CPAS,

Le projet de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en ce qui concerne la compensation des CPAS suite à la limitation dans le temps des allocations de chômage a fait l'objet d'une première approbation en Commission des Affaires sociales ce 7 novembre 2025. Ce texte doit encore être soumis au vote en séance plénière mais l'agenda des travaux parlementaires de cette instance n'est pas connu au jour du dépôt de cette question.

Pour que ce texte puisse produire ses pleins effets, il est indispensable que lui soient dévolus les crédits budgétaires nécessaires à l'octroi des fonds de compensation au CPAS en perspective de l'exclusion des chômeurs de longue durée dont la première vague est fixée au 1^{er} janvier 2026.

Or, le blocage politique actuel entourant la confection de l'ajustement budgétaire 2025 et du budget initial 2026 contraindra le gouvernement à opérer pour une durée indéterminée sous le régime des douzièmes provisoires, consistant ainsi que l'on sait à une reproduction du budget du mois correspondant de l'année antérieure.

Nous allons donc au-devant d'une probable absence des fonds de compensations qui avaient été promis pour rendre cette réforme soutenable pour les CPAS, et singulièrement les CPAS des communes bruxelloises, appelés à gérer l'exclusion de 31.354 chômeurs de longue durée d'ici avril 2026.

Au surplus, les 25 M€ qui avaient été promis aux CPAS dès la fin de cette année afin de permettre le recrutement anticipé de collaborateurs en perspective de l'accueil de la masse des chômeurs exclus – et sur base duquel le CPAS d'Etterbeek avait procédé au recrutement de 3 collaborateurs complémentaires - devait être inscrit à l'ajustement budgétaire. L'octroi de ces montants est donc au mieux incertain.

Dans ces conditions, alors que la plus dure des réformes du chômage depuis la seconde guerre mondiale prend effet dans 6 semaines, pouvez-vous nous indiquer la part des 25 M€ ainsi que la part des fonds de compensation que le CPAS d'Etterbeek avait escompté percevoir ?

Concrètement quelles difficultés budgétaires cela engendre-t-il pour le CPAS d'Etterbeek ? Dispose-t-il d'une trésorerie suffisante pour assurer la rémunération de l'entièreté de son personnel en cas d'indisponibilité prolongée de ces montants ? Est-il en mesure de garantir une continuité de tous ses services ? Si ce manque devait être comblé par des réaffectations internes au budget communal, dans quelle enveloppe puiseriez-vous ?

Et, si les liquidités venaient à manquer, quelles démarches envisagez-vous d'entreprendre auprès de l'autorité fédérale pour faire connaître la difficulté dans laquelle cette incertitude place le CPAS ?

Enfin, certains montants de compensation devaient être attribués en fonction du nombre de dossiers traités, y a-t-il une visibilité juridique sur le caractère possiblement rétroactif de l'octroi de ces montants ? Ou les dossiers traités avant la disponibilité des fonds ne donneront-ils lieu à aucune compensation ?

En vous remerciant, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président de CPAS, ainsi que les membres de vos services qui seraient amenés à se pencher sur cette question, pour les éclairages que vous voudrez bien nous apporter à cet égard.

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je pense que Monsieur Van Praet a un intérêt vif pour participer à la réponse.

Monsieur Van Praet :

Merci Monsieur le bourgmestre, Monsieur le conseiller, chers collègues, pour cette question qui porte à la fois sur la disponibilité des compensations fédérales liées à la dernière réforme du chômage et sur la capacité du CPAS d'Etterbeek à accueillir les personnes concernées.

Alors avant de vous répondre, je voudrais quand même rappeler deux éléments institutionnels qui sont quand même un peu importants, monsieur Deleixhe.

Le Conseil communal est l'autorité de tutelle budgétaire du CPAS, et à ce titre, vous exercez, chers collègues, un contrôle externe sur les actes financiers du CPAS à des moments clés que vous connaissez.

Le contrôle politique de l'exécutif du CPAS, et donc de mon action, je vous rappelle, relève de la compétence du Conseil de l'action sociale, et c'est bien dans ce cadre, avec l'ensemble des groupes politiques qu'ils composent, que nous avons adopté les décisions préparatoires à la réforme fédérale.

Et je m'y réfère expressément parce que ces décisions ont été votées par tous, y compris par les représentants de votre formation, Monsieur Deleixhe.

Alors je voudrais répondre à votre question en trois volets.

Tout d'abord, le cadre fédéral et la compensation prévue qui, comme vous l'avez dit, a été adoptée par la chambre des représentants dans la nuit du 13 au 14 novembre dernier avec l'adoption du projet de loi de la ministre de l'Intégration sociale qui révisé la loi de 2002 sur le droit à l'intégration sociale et qui porte donc des dispositions spécifiques de compensation de la réforme à l'égard des CPAS.

Ce texte prévoit, pour les personnes qui perdront leur droit au chômage, en raison de la réforme et qui se tourneraient éventuellement vers les CPAS, un remboursement du revenu d'intégration sociale à 100% en

Conseil communal du 13.10.2025

2016, à 90% en 2027, à 80% en 2028 et à 75% en 2029 versus les quelques 70% d'interventions que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui.

Ce texte prévoit également un forfait complémentaire, un doublement, et donc c'est 518€ précisément par dossier en plus d'intervention pour les frais de personnel et de fonctionnement du CPAS.

Pour 2025, vous l'avez également indiqué, le gouvernement fédéral a prévu, sur demande des CPAS, il faut le rappeler, une enveloppe exceptionnelle de 26 millions d'euros nous permettant d'anticiper la réforme...

engagement de personnel, location de bureaux dans d'autres CPAS, et cetera. Cette enveloppe est répartie, pour Etterbeek le montant est fixé à 180.000,00€ quelques euros de plus et a été acté ainsi.

Alors cette somme n'a pas encore été versée pour une raison strictement technique. L'Arrêté Royal de transfert du budget depuis l'emploi vers l'intégration sociale et juridiquement liée au contrôle budgétaire fédéral et donc le gouvernement fédéral, vous l'avez évoqué, se déploie pour essayer d'opérer ce contrôle dans les meilleurs délais.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, ce contrôle est encore en discussion et donc aucun CPAS ni en région bruxelloise ni ailleurs dans le pays n'a reçu à ce jour le moindre euro. Mais il faut quand même rappeler que la répartition a été actée, les montants par CPAS ont été fixés, l'administration fédérale n'a pas manqué de confirmer que les montants étaient garantis, on est donc face à un décalage administratif et pas un désengagement de l'État fédéral à cet égard-là.

Sur ma proposition, quant au CPAS d'Etterbeek et sans attendre de percevoir les financements dédiés, notamment les 180.000,00€ que je viens d'évoquer, le Conseil de l'action sociale, le 25 août dernier, ça commence à dater, a adopté la création d'un contingent hors cadre, que nous avons gentiment appelé Arizona, de 5 équivalents temps plein travailleurs sociaux qui sont exclusivement financés par les mesures de compensation fédérale à la réforme.

Et nous avons instauré, d'ores et déjà, un mécanisme d'ajustement automatique qui autorisera l'engagement d'un équivalent supplémentaire par tranche d'à peu près 55 dossiers Arizona afin d'assurer la soutenabilité de l'afflux des nouvelles demandes par nos équipes, vous savez que j'y suis attaché, et de maintenir un accompagnement de qualité.

Et donc le contingent adopté se compose aujourd'hui de 3 assistants sociaux de première ligne et de 2 agents d'insertion socioprofessionnels.

Ces 5 équivalents temps plein ont été engagés, sont formés et sont opérationnels, ainsi, dès le 1^{er} décembre prochain, ils participeront aux séances d'information qui sont destinées aux personnes exclues du droit au chômage, pour les 3 premières vagues ; ceux qui seront exclus au 1^{er} janvier, au 1^{er} mars et au 1^{er} avril, et dès le 15 décembre déjà, ils recevront les premières personnes concernées dans le cadre du démarrage des enquêtes sociales.

Car en effet, depuis la mi-septembre, les personnes qui ont reçu un courrier de l'ONEM leur notifiant une fin de droit et qui se présentent spontanément au CPAS ont été invités à remplir un formulaire de contact afin d'être reçus, sur invitation que nous allons leur adresser sous peu, dès la mi-décembre.

Conseil communal du 13.10.2025

À ce jour, 46 personnes se sont manifestées dont 30 personnes qui seront en fin de droit au 1^{er} janvier prochain.

Alors, Monsieur le conseiller et sans doute également Madame Petit, qui nous a rappelé l'importance du respect dans ce Conseil, c'est dans ce contexte particulier qui a été diffusé auprès de la population par votre formation politique, un tract qui évoquait expressis verbis un manque de perspective et une absence de solution à Etterbeek pour accueillir qualitativement les exclus du chômage.

Alors je dois me permettre de relever avec tout le respect dû au débat démocratique, on a appuyé sur ce point, que cette libre expression du groupe écolo à travers la population est avant toute chose insultante pour les travailleurs du CPAS, Monsieur Deleixhe, qui s'impliquent depuis plusieurs semaines à se préparer aux effets de la réforme fédérale.

Elle donne de leur travail un reflet profondément injuste et induit la population en erreur quant à l'engagement réel de nos équipes, de nos lignes hiérarchiques et de nos mandataires.

Et donc je m'inscris en faux contre cette propagande et je vous demande formellement d'en assurer la réparation dans l'espace d'expression dédié à votre formation politique au sein du journal communal. Je rappelle par ailleurs que les mesures que vous dites absentes ont été adoptées par vos propres représentants au Conseil de l'action sociale ainsi qu'au bureau permanent.

Alors, si vraiment il n'y avait aucune perspective dans les mesures mises en place par le CPAS, j'ose espérer que votre tract ne suggère pas que ceci aurait été adopté par vos mandataires à la légère ou avec des intérêts. Je préfère retenir l'hypothèse plus constructive qu'ils les ont adoptées précisément parce qu'elles sont claires, cohérentes et opérationnelles.

Alors, quant à la trésorerie, votre question est légitime. Nous nous la sommes posée, bien évidemment, les implications budgétaires fédérales vont être importantes à l'échelle locale, mais la situation de trésorerie du CPAS est aujourd'hui pleinement suffisante pour assumer la rémunération de l'ensemble du personnel qui a été engagé ces dernières semaines y compris les 5 équivalents temps plein du contingent Arizona.

Il n'y a donc aucun risque immédiat, ni de tension de caisse, ni d'interruption de nos services.

Alors, tous les CPAS bruxellois ne sont pas dans la même situation. Certains n'ont pas souhaité, d'autres n'ont pas été autorisés à engager du personnel tant que la part des 26 millions n'était pas perçue.

Et bien nous avons fait à Etterbeek un autre choix, nous avons agi immédiatement, vous le savez et nous avons pu compter à cet égard sur le soutien politique du collègue des Bourgmestre et échevins.

Quant à la continuité des services, qui vous inquiète également, elle est pleinement garantie tant dans la continuité de l'accueil, l'analyse des demandes ainsi que l'accompagnement social de nos usagers.

Nous avons structuré nos équipes pour absorber l'arrivée progressive des personnes qui sont exclues du chômage sans dégrader l'accompagnement ni allonger les délais d'accès au droit et les délais légaux pour traiter les dossiers.

Il faudra bien évidemment évaluer au cours du premier semestre 26 si l'équilibre mis en place reste assuré, notamment dans les deuxièmes lignes de l'action sociale, nos services de médiation de dettes, ceux en charge des frais médicaux, de l'énergie, et cetera.

Sur le régime des 12èmes provisoires, alors je dois clarifier ce point et votre intervention de manière assez sereine. Faute de budget fédéral 2026 adopté dans les temps, le régime des 12èmes provisoire permet, vous l'avez rappelé, au gouvernement fédéral d'exécuter chaque mois 1/12ème du dernier budget adopté pour toute politique existante.

C'est un mécanisme donc qui limite uniquement les dépenses qui constitueraient une politique totalement nouvelle. Or la prise en charge du revenu d'intégration sociale par l'État fédéral et précisément par le SPF Intégration sociale ne constitue nullement une politique nouvelle. C'est une mission permanente de l'État fédéral. La loi récemment adoptée a modifié les taux d'intervention mais n'a pas créé un nouveau mécanisme qui serait inédit. Les remboursements du risque, les forfaits liés aux dossiers nouveaux ainsi que les moyens destinés au CPAS seront dès lors exécutés normalement sous le régime des crédits provisoires.

Ça signifie concrètement que même en l'absence du budget voté au 1^{er} janvier, même si le contrôle budgétaire se prolonge, les remboursements dus au CPAS ne sauraient être bloqués.

Il n'y a donc à ce stade-ci aucune raison objective d'anticiper une difficulté qui serait liée à ces fameux 12èmes.

Enfin, quant à la réforme dans son ensemble, je dois souligner ici, chers collègues, que ce qui à mes yeux, constitue aujourd'hui la véritable difficulté, la plus manifeste dans les conséquences Arizona, relève de l'accompagnement que nous devons prodiguer aux nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale dans le cas de leur recherche d'emploi.

Et si le gouvernement fédéral a pris ses responsabilités en matière de financement du revenu d'intégration, je viens d'en rappeler les mécanismes, la réforme n'a, je vous le rappelle, en rien modifié la répartition des compétences en matière d'activation des chercheurs d'emploi.

Cette activation, qu'il soit indemnisé par l'assurance chômage ou qu'il ne soit pas indemnisé parce qu'il bénéficie du revenu d'intégration sociale, relève pleinement de la compétence de la région bruxelloise et d'Actiris.

Autrement dit, le soutien du fédéral doit être acté pour ce qui concerne l'ouverture et le financement du revenu d'intégration sociale. Le fédéral ne refinance que partiellement les CPAS pour l'accompagnement vers l'emploi parce que cet accompagnement ressort de la politique régionale de l'emploi et à cet égard, le CPAS d'Etterbeek s'inscrit pleinement dans le plaidoyer de la Fédération des CPAS en faveur d'une mobilisation beaucoup plus ambitieuse des moyens régionaux au profit de l'accompagnement des publics Arizona.

Force est de constater qu'à 6 semaines de l'entrée en vigueur de la réforme, le dialogue instauré depuis le mois de juillet dernier, sous l'égide du ministre régional de l'emploi, entre les CPAS et le niveau régional a très peu porté ses fruits.

À ce stade, il n'est question que d'une mobilisation partielle limitée des missions locales pour l'emploi en soutien aux CPAS, dans des conditions qui, je dois bien l'avouer, reste flou et avec une ampleur dont nous ignorons encore tout de façon très large.

C'est là clairement le principal écueil auquel nous devons faire face, à la fois quant au point de vue des moyens humains que des moyens financiers.

Parce que si nous avons l'ambition d'accompagner les personnes exclues du chômage non seulement vers le droit au revenu d'intégration sociale, le CPAS d'Etterbeek et je parle, je pense, pour tous, les CPAS bruxellois ont également l'ambition d'accompagner ces personnes vers la formation et vers l'emploi, en d'autres termes, là où Actiris n'a pas pu ou n'a pas voulu les amener.

Les moyens humains nécessaires pour y parvenir ne sont aujourd'hui pas garantis, et pour ce que nous en percevons, reste nettement insuffisant au regard de l'ampleur de la réforme.

Alors je le dis sans polémique, avec franchise, si l'on veut que les CPAS réussissent les effets de la réforme Arizona et que cela ne se traduise pas par un simple transfert de charge vers le CPAS, il faut assurément que la région bruxelloise et son opérateur Actiris assument eux aussi la part qui leur revient dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui vont perdre leur droit au chômage.

En conclusion, Monsieur le conseiller, le CPAS d'Etterbeek, que je représente ici, aborde cette réforme, j'en suis convaincu, avec sérieux, anticipation et sens des responsabilités. Le cadre fédéral nous est connu, les compensations nous sont connues, elles sont garanties, elles sont attendues dans les prochaines semaines.

Nos équipes sont renforcées, formées, opérationnelles, notre trésorerie est suffisante, la continuité de nos services nous paraît assurée et le régime des 12èmes provisoires, je l'ai dit, ne fait pas peser de menaces réelles sur notre financement.

Les difficultés ne se situent donc pas du côté du CPAS d'Etterbeek, qui a pris, nous le pensons, les mesures nécessaires, mais bien à ce jour, du côté du niveau régional, dont la mobilisation demeure en retrait alors que l'essentiel de l'accompagnement vers l'emploi relève de sa compétence.

Pour notre part, nous restons pleinement engagés pour que cette réforme ne se limite pas à gérer des pertes de droits, mais permette réellement à chacun de retrouver un chemin vers l'autonomie, vers l'emploi. Cette ambition, nous la portons et nous continuerons à le faire avec détermination, j'ai dit et je vous remercie.

Monsieur Deleixhe :

Monsieur le bourgmestre, monsieur le président du CPAS, je vous remercie beaucoup pour la complétude des informations que vous nous apportez.

Alors, je vous réponds dans l'ordre, concernant la perspective, je suis ravi d'apprendre, et c'était là le sens de ma question, que vous avez eu des garanties concernant le versement dans le cadre des 12èmes provisoires

des 300.000.000€ qui sont garantis et cela indépendamment de tout accord politique qui pourrait se faire, c'est pour le mieux.

Vous relevez vous même la difficulté qui se fait jour dans l'articulation avec le niveau régional concernant notamment le statut ALE, pour lequel on sent qu'il va y avoir des articulations très compliquées et qu'une série de personnes vont avoir du mal à continuer d'exercer ce statut.

Je conçois tout à fait bien que la région bruxelloise dans l'immédiat ne s'illustre pas par sa réactivité vis-à-vis de cette difficulté-là, à ma connaissance la question n'est pas en cours de traitement en région wallonne mais n'est pas résolue pour autant.

Il faut reconnaître que c'est un motif d'inquiétude pour de nombreux pouvoirs locaux et les fédérations de CPAS se sont fait écho aussi.

Pour le reste, sur notre expression publique qui résolument suscite chez vous beaucoup d'intérêt et une volonté d'emprise répétée, je crois qu'on doit pouvoir se dire honnêtement que la réforme dans son ensemble suscite des difficultés d'encadrement des publics visés et que votre formation politique, qui est présente à différents niveaux de pouvoir, est à la manœuvre dans son, non seulement, impulsion politique, mais aussi dans sa mise en œuvre aux différents niveaux de pouvoir et donc il est légitime de signaler l'ampleur des difficultés que ça peut susciter.

Concernant les travailleurs et le caractère insultant que ça pourrait avoir à leur égard, je me permettrais de signaler que nous avons reçu des témoignages de nombreux travailleurs du CPAS qui nous remerciaient de cette expression en nous signalant que c'était effectivement une crainte avec laquelle ils vivaient et qu'ils étaient heureux de voir que certaines personnes la relayaient plus largement.

Je m'en tiendrais à cette considération-là.

Pour le reste, je me permets de souligner, parce qu'effectivement je ne voudrais pas simplement terminer là-dessus, je vous prierais de noter qu'à aucun moment je n'ai remis en cause votre professionnalisme dans les questions que j'ai adressées, je l'ai toujours fait avec énormément de respect pour vos compétences et énormément de respect pour la précision des informations que vous nous apportez.

Je vous remercie.

Question orale de Madame Ruiz Fabra relative au projet immobilier des anciennes glacières royales (Chaussée de Wavre 1013-1017, Auderghem)

Lors du conseil communal du 22 septembre, j'ai interpellé le collègue sur le futur du site des anciennes glacières royales, qui prévoit commerces, équipements collectifs, logements et parking.

La commune d'Etterbeek a été consultée, en tant que commune limitrophe, au sujet de ce projet de rénovation et de reconversion.

La plupart des habitants ont été informés, via des articles de presse, qu'Etterbeek avait donné son feu vert au projet, contrairement à la position d'autres communes comme Ixelles et Auderghem, ainsi qu'à celle, par exemple, du comité de quartier de l'Amitié.

Pourriez-vous, comme indiqué dans mes questions du 22 septembre, expliquer pour quelles raisons vous avez donné votre feu vert à ce projet, comment la commune a pris en compte et défendu l'opinion des riverains, et quel est l'intérêt concret de ce projet pour Etterbeek, étant donné qu'il ne semble apporter aucun bénéfice direct à notre commune ?

Réponse en séance :

Monsieur Van Bockstal :

Je vous remercie chers collègues pour la question et m'excuse d'avoir trop parlé en néerlandais et sans avoir la traduction puisqu'apparemment il y a encore des problèmes d'interprétation et de traduction. Donc je m'excuse.

Au niveau du projet qu'on appelle encore dans les médias « La tour », il ne faut quand même pas oublier que les images montrées sont anciennes et datent de la première demande qui avait été faite.

Pour votre bonne information, je crois qu'il faut quand même remercier, comme ça a été déjà fait aujourd'hui, le bourgmestre, puisque comme on vient de le dire, chaque fois qu'il y a des grands projets, c'est notre commune qui se mobilise pour avoir les informations.

Je crois que c'est notre commune, à l'époque, qui avait pris contact avec le comité des quartiers l'amitié.

Ils n'ont pas eu de contact avec la commune d'Auderghem, ils n'ont eu de contact avec personne d'autre, c'est effectivement avec nous qu'ils ont eu des réunions d'information, avec chacun et chacune.

C'est sur base du dossier précédent que monsieur le bourgmestre a pris contact, avec les riverains pour soutenir la première position de la commune, qui était de diminuer les gabarits, mais aussi avec la police fédérale car il y avait un danger imminent au niveau de la construction de cette grande tour.

Et donc qu'est-ce qu'on a déjà obtenu dans le permis ?

L'ancien dossier qui a été introduit par Bouygues, c'était vraiment une personne qui était très agréable lors des explications sur le dossier qui a été repris par Guilda Immo, nous avions à l'époque, donné notre accord conditionné, et dans cet accord conditionné, après consultation des riverains, après consultation de la région, on a obtenu, et il n'y avait pas eu qu'une seule réunion mais plusieurs pour le suivi, la limitation de la grande tour, en ce temps, au rez+7.

On a obtenu la diminution des éléments techniques à savoir, c'est donc un dossier mixte avec des équipements d'intérêts collectifs obligatoires par la PRAS, il y avait 171 appartements et 220 unités étudiantes qui étaient du côté du Boulevard du Triomphe je pense ; logement accessoire, un garage qui a été aussi négocié pour diminuer la pression de 280 voitures.

Le projet a été modifié et dans les modifications, on maintient les anciennes galeries royales et on obtient en plus l'accès, pas uniquement pour les habitants, mais aussi pour la population, à l'intérieur vert de ce grand bâtiment.

On diminue le projet à 128 appartements, on maintient les 220 étudiants logements étudiants, et on diminue le parking à 189.

Techniquement c'est la concertation 2707/2023.

Donc avec l'approbation du Collège, il y a déjà un an probablement, avec la consultation des riverains, l'avis favorable obtenus des partenaires, au niveau régional, au niveau fédéral, on reçoit le respect de toutes nos demandes dans le nouveau permis, plus une ouverture de l'espace vert, et une diminution de l'ouverture d'un coin.

Je crois que le collège dans sa grande sagesse a suivi la proposition de la région avec les conditions que je viens de vous épeler et les riverains étaient d'accord il y a un an et aujourd'hui ils y sont encore favorables et notamment sur l'accès de l'espace vert.

Oui la commune a donné un avis en tant que commune limitrophe, ce n'est pas la commune délivrante du permis même.

Madame Ruiz Fabra :

Merci pour la clarification.

Je connais le dossier et les explications que vous donnez sont relatives à la consultation antérieure, alors que maintenant il y a aucune condition qui a été émise, ... ? et les comités de quartier, ils sont contraires à ce projet qui comporte encore des exceptions et des choses qui devaient être révisées quant à l'avis d'Ixelles, mais aussi de la commune d'Auderghem.

Pourriez-vous encore répondre à la question de savoir ce que ce projet amène de positif à Etterbeek parce qu'on ne le voit pas.

Monsieur Van Bockstal :

Madame, toutes les conditions émises dans la 2^{ème} demande, améliorée, ont été respectées, je viens de vous le dire.

Donc si vous dites maintenant que ce n'est pas respecté, je ne comprends pas sur quoi vous vous basez. Les services ont confirmé à la signature du collègue que les conditions telles qu'émises, telles que demandées dans le collègue précédent ont été respectées, au niveau du gabarit, au niveau de l'accès dans l'espace vert.

Madame Ruiz Fabra :

Le Gabarit ne respecte pas le boulevard, par exemple, selon les riverains et les autres communes, on ne comprend pas.

Monsieur Van Bockstal :

Moi je peux me fier que sur ce qui a été présenté, le rez + 7 est écrit.

Monsieur le Bourgmestre :

En tout cas, dans la première mouture, c'était rez +17. Si ça n'a pas été rez +17 c'est grâce à l'intervention de votre serviteur.

Et ce n'est pas la police fédérale que j'ai contactée mais le ministre de l'Intérieur parce qu'il y avait un problème de sécurité évident pour les services spéciaux qui étaient alors à la merci d'un tireur d'élite posté sur, un appartement ou le toit, de cette tour et qui pouvait évidemment faire des choses que la loi, la morale et l'humanité réprouvent.

Et c'est suite à cet avis négatif de l'État Fédéral que ce dossier n'a pas pu aboutir.

Et nous avons en permanence soutenu, et moi j'ai plaidé qu'en matière d'urbanisme et du Conseil d'État, si on autorisait sur le boulevard une dérogation de hauteur, tous les promoteurs par la suite allaient utiliser la jurisprudence du Conseil d'État disant qu'ils peuvent s'aligner sur le bâtiment le plus élevé le long du même axe et que donc ça avait des conséquences considérables et ça a été suivi.

Ayant habité 22 ans sur le Boulevard Louis Schmidt, je sais que les bâtiments Boulevard Louis Schmidt sont maximum rez +7, rez+8 éventuellement, en étage de recul, en toiture pas plus.

Et on a obtenu que ce soit respecté, en tout cas, sur le boulevard.

Que ce projet qu'on n'a pas conçu, qu'on n'a pas soutenu, qui ne nous intéresse pas, qu'il n'apporte pas grand-chose sur Etterbeek, c'est certain, mais nous sommes spectateurs, acteurs actifs là-dedans, on n'est pas à l'initiation du dossier, on ne préside pas la concertation, on ne lance pas la concertation.

On a joué un rôle très actif pour protéger les riverains et Auderghem n'a eu de cesse que de faire une rentabilité exacerbée dans ce dossier en voulant sur un tout petit bout de territoire, qui devrait être etterbeekois, parce que c'est un territoire qui n'est pas du tout auderghemois, essayer de faire un paquet d'habitants, un paquet de bâtiments, un paquet de PRI, un paquet d'IPP, c'est ça qu'ils ont voulu faire et nous on a réussi à empêcher ça.

Que maintenant ce projet ne soit pas comme on aurait voulu qu'il soit, on est d'accord là-dessus mais les conditions finalement qui ont été posées ont toutes été respectées.

Bien je pense que l'incident est clos.

Je vois que l'échevin est d'accord avec moi, ce n'est peut-être pas une surprise mais enfin ça fait quand même plaisir.

